

## FICHE N°7 : LE PLAN D' ACTIONS

**Une fois le besoin clairement défini (objectifs, partenaires...), la commune peut rédiger son plan d'actions.**

Ce plan d'actions consiste en une synthèse des éléments identifiés lors de cette première phase de mise en place du projet. Il permet au chef de projet d'avoir une vision globale du projet, de l'ensemble des partenaires à associer et un calendrier précis à suivre.



**Conseil pratique**

*Il est fortement conseillé à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de prendre le temps nécessaire pour élaborer ce document. D'autant que plus la commune est petite et plus cet outil est rapide à élaborer. Un document clair, de deux pages, peut être suffisant.*

### **1 - Pour synthétiser tous ces éléments, la commune peut suivre le plan suivant :**

**1<sup>ère</sup> étape : définition des objectifs à atteindre (Cf. fiche n°4).**

**2<sup>ème</sup> étape : identification des ressources indispensable.**

- Humaines internes et externes : listes des compétences nécessaires, des agents territoriaux à associer, des partenaires identifiés.
- Financières : temps de travail estimé pour le projet, coût en cas de sous-traitance, investissements prévisibles.
- De conduite de projet : temps nécessaire pour le chef de projet (plein temps, mi-temps...).
- Autres : techniques (outils cartographiques, logiciels...), etc...

**3<sup>ème</sup> étape : définition des rôles des personnes impliquées et des règles de fonctionnement.**

- Rôles respectifs de tous les participants : internes et partenaires (cf. fiche n°5).
- Mode de collaboration : coopération, participation en tant qu'expert, consultation...
- Le fonctionnement en groupes de travail : les groupes selon les phases du projet, les thèmes à aborder.

## 4<sup>ème</sup> étape : calendrier prévisionnel de gestion de projet et acteurs associés

### EXEMPLE DE TABLEAU D'ORGANISATION DU PROJET PCS

Phases	Sujets traités
<b>Structuration du projet</b>	
<i>Initialisation du projet</i>	Mobilisation des élus et désignation d'un élu référent
	Nomination du chef de projet communal
	Détermination du comité de pilotage
<i>Etapes initiales</i>	Etat des lieux initial
	Définition des objectifs
	Recherche des partenaires
	Rédaction du plan d'actions
	Constitution des groupes de travail
<b>Comité de pilotage n°1</b>	<b>Validation du plan d'actions</b>
<b>Diagnostic des risques</b>	
<i>Diagnostic des aléas</i>	Recueil et analyse des documents
	Visualisation des risques par reconnaissance sur le terrain
	Recherche des risques secondaires autres
	Coordination avec les plans départementaux
<i>Diagnostic des enjeux</i>	Identification de la population
	Identification des établissements et des infrastructures sensibles
<i>Synthèse et traitement des données</i>	Détermination des scénarios
	Détermination des stratégies d'actions
	Cartographie des risques
<b>Comité de pilotage n°2</b>	<b>Validation des stratégies d'actions découlant des scénarios</b>
<b>Définition de la stratégie d'alerte des populations</b>	
<b>Comité de pilotage n°3</b>	Identification des moyens existants et à mettre en place
	Elaboration du règlement d'alerte
<b>Comité de pilotage n°3</b>	<b>Validation du règlement d'alerte et de la stratégie d'information</b>

	<i>Chef de projet communal</i>	<i>Elu référent</i>	<i>Comité de pilotage</i>	<i>Groupes de travail</i>	<i>Ensemble des élus</i>	<i>Autres acteurs (à désigner)</i>	<i>Pôle expert</i>	<i>Calendrier prévisionnel (en semaines)</i>
					■			<b>S0</b>
					■			
					■			
	■	■	■					<b>S1 à 9</b>
	■	■	■					
	■	■	■			■		
	■	■						
	■	■						
	■	■	■					<b>S10</b>
	■			■		■	■	<b>S10 à 16</b>
	■			■		■	■	
	■			■		■	■	
	■			■		■	■	
	■			■		■		
	■			■			■	<b>S16 - 17</b>
	■					■	■	
	■			■				<b>S 18</b>
	■	■	■				■	
	■			■				<b>S19 à 23</b>
	■			■		■	■	
	■	■	■				■	<b>S 24</b>

## EXEMPLE DE TABLEAU D'ORGANISATION DU PROJET PCS

Phases	Sujets traités
<b>Recensement des moyens publics et privés communaux</b>	
	Recensement des moyens logistiques communaux
	Moyens logistiques privés
	Hébergement (public et privé) des sinistrés
	Ravitaillement des sinistrés
	Identification des personnels communaux
	Identification des partenaires
<b>Elaboration de l'organisation de gestion de l'événement</b>	
	Définition de la structure de commandement
	Détermination des missions - validation par experts
<b>Comité de pilotage n°4</b>	<b>Validation de l'organisation, du partage de responsabilité</b>
	<b>Bilan des moyens techniques et humains recensés</b>
<b>Réalisation des outils opérationnels et mise en forme</b>	
	Travail en sous-groupe avec les acteurs du PCS
	Elaboration des outils d'aide à la réalisation des missions
	Mise en forme de l'outil
	Elaboration de documents et outils spécifiques pour chaque cellule
<b>Comité de pilotage n°5</b>	<b>Validation des outils</b>
	<b>Définition des axes d'information de la population</b>
	<b>Désignation du chargé du PCS pour le suivi dans le temps</b>
<b>Actions de pérennisation de la démarche</b>	
	Présentation de l'organisation
	Formation / information des acteurs sur les outils
	Réalisation d'un exercice
	Retour d'expérience sur l'exercice et enseignements
<b>Information des populations</b>	
	Réunion publique
	Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

	<i>Chef de projet communal</i>	<i>Elu référent</i>	<i>Comité de pilotage</i>	<i>Groupes de travail</i>	<i>Ensemble des élus</i>	<i>Autres acteurs (à désigner)</i>	<i>Pôle expert</i>	<i>Calendrier prévisionnel (en semaines)</i>
	■			■				S10 à 25
	■			■		■		
	■			■		■		
	■			■		■		
	■			■				
	■			■		■		
	■	■		■				S26 à 30
	■	■		■			■	S31
	■	■	■					
	■			■				S32 à 42
	■			■				
	■			■				
	■	■	■					S42
	■	■	■					
		■	■					
	■	■		■	■			S43 à 50
	■			■				S52
	■	■			■	■		
	■	■	■		■	■	■	
	■	■			■	■		A l'issue
	■	■			■	■		

## Exemple

Dans ce plan d'actions, il est possible de préciser, a priori, quels groupes de travail sont nécessaires en listant les thématiques à aborder :

- ◆ identifier le matériel disponible et les personnes (créer des annuaires),
- ◆ mettre en place une astreinte (élu ou technique),
- ◆ identifier les moyens d'alerte des populations (ou les créer le cas échéant),
- ◆ identifier les différentes responsabilités en cas d'événement de sécurité civile,
- ◆ créer un Poste de Commandement Communal,
- ◆ organiser un exercice de simulation.



### Conseil pratique

*Lors de la réalisation de ce plan d'actions, il est possible que certains thèmes à traiter ne soient pas identifiés (problématique émergeant au cours du projet). Cette liste n'est pas forcément exhaustive et nécessite d'être complétée au fur et à mesure de l'avancée des travaux.*